

Agréments des Intervenants Extérieurs Bénévoles (IEB)

Fiche des tâches pour l'Enseignant

- ❖ Ouvrir « la page de l'EPS pour les enseignants du 1^{er} degré » dans ressources pédagogiques site de l'IA 65. <http://www.ac-toulouse.fr/web/ia-hautes-pyrenees/131-inspection-academique-des-hautes-pyrenees.php>
- ❖ Cliquer sur le lien de la page « Intervenants en EPS » ou celle qui concerne l'activité pour laquelle l'agrément est sollicité et prendre les informations nécessaires concernant l'organisation.
- ❖ Choisir les personnes susceptibles de demander l'agrément (responsabilité des enseignants)
- ❖ Informer les candidats du contenu des sessions : partie théorique organisée par l'IA65, partie pratique à passer en autonomie (cf. *description des « tests techniques »**).
- ❖ Communiquer les renseignements nécessaires et précis sur l'organisation : lieux, horaires, tenue, durée.
Toutes les informations utiles concernant l'organisation des sessions sont données et actualisées sur la page de l'EPS.
- ❖ Permettre aux candidats de prendre connaissance de la « *fiche pour les intervenants extérieurs bénévoles* »* avant la session.
- ❖ Inscrire dans les temps les candidats pour participer à la session choisie dans l'application EPS : « Espace Directeurs » - « Agrément des IEB » - « Demande d'agrément » dans le menu déroulant.

La liste des Intervenants Extérieurs Bénévoles (IEB) agréés depuis septembre 2009 reste en ligne dans l'application EPS (« Espace Directeurs » - « Agrément des IEB » - « Liste des IEB agréés »... pour l'école ou le RPI). Pour les anciens agréés, voir la liste enregistrée sur l'ordinateur de l'école suite à l'envoi par la DISCOL avant septembre 2009 ou contacter le service DISCOL qui s'occupe de l'archivage administratif

* *Les documents signalés entre guillemets en italiques sont téléchargeables sur la Page EPS du site IA de l'activité concernée.*